

Vétérinaires



Le ministère en charge de l'Agriculture vient de publier au Bulletin officiel un guide à destination des vétérinaires mandatés pour la certification officielle d'animaux vivants exportés dans l'Union européenne.

Ce guide décrit la méthode de certification officielle qui s'applique lors d'échange au sein de l'Union européenne pour les bovins, ovins, caprins, porcins et équins, et leurs produits (sperme, ovules, embryons). Destiné aux vétérinaires sanitaires certificateurs, il leur rappelle les différentes étapes permettant la délivrance du certificat, les modalités des visites sanitaires de pré-certification, les contrôles documentaires nécessaires selon l'espèce et la destination des animaux, ainsi que les actions à mener en cas d'anomalie.

Pour télécharger le guide, [cliquez ici](#).

© 2015 Les Echos Publishing